

Chemin clinique. Activité analyse des pratiques /Analyse des parcours de soins

Intitulé - Spécialité	dates
Création	20/06/2016

Identification	
Type d'activité	Autoévaluation
Description et intérêt dans le cadre de l'accréditation	<p>Le chemin clinique (CC) décrit, pour une pathologie donnée, tous les éléments du processus de prise en charge en suivant le parcours du patient. Cette méthode vise à planifier, rationaliser et standardiser la prise en charge multidisciplinaire et/ou multiprofessionnelle de patients présentant un problème de santé comparable. Le CC se traduit comme une liste des actes à réaliser.</p> <p>Dans le cadre de l'activité demandée la commission scientifique de la FCVD a élaboré les premières étapes d'un chemin clinique conforme à un objectif de gestion des risques. Elle propose des documents types fondés sur l'analyse de la littérature et le retour d'expérience de la base REX pour chaque étape du processus. Le chemin clinique de la FCVD n'est qu'une proposition qui peut être adaptée en fonction des exigences locales, la liste des actes à réaliser doit obtenir l'accord de l'ensemble des acteurs participant au parcours de soins avant sa mise en œuvre.</p> <p>Les processus choisis par la FCVD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> . CC Hernies en ambulatoire . CC Cholécystectomies . CC Récupération rapide après chirurgie.
Modalités d'évaluation	<p>Activité à réaliser en deux ans (un tour d'audit chaque année). L'activité est considérée comme réalisée qu'à l'issue du deuxième tour d'audit.</p> <p>Le médecin choisit un des thèmes en fonction de la fréquence de sa pratique, du risque encouru par le patient, des problèmes rencontrés, du potentiel d'amélioration.</p> <p>Chaque thème est accompagné de documents élaborés par la FCVD (à télécharger sur les sites) : une note de synthèse appelée référentiel d'audit et une grille d'auto évaluation.</p> <p>A. <u>Il est demandé au médecin</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le chemin clinique

Cette mise en œuvre doit faire l'objet au minimum d'une information de tous les professionnels concernés, idéalement d'une concertation et d'une formation. Le médecin responsable de chaque patient les inclut ensuite dans le chemin clinique dès le début de la prise en charge.

2. Mettre en œuvre les actions correctives

Les actions correctives peuvent être mises en place à deux niveaux :

– Lors de la non-utilisation ou de la mauvaise utilisation du chemin clinique : il peut s'agir d'un défaut

d'appropriation par les professionnels, d'une mauvaise définition de la population ciblée qui n'est pas

celle la plus couramment prise en charge, d'une évolution mal identifiée des patients.

– Lors du constat d'écart entre le chemin clinique (prise en charge prévue idéale) et la prise en charge

réalisée. Les actions d'amélioration qui découlent de ces constats peuvent comprendre ou correspondre à une formation.

3. Actualiser le chemin clinique

Il s'agit de mettre en place une veille documentaire permettant de se tenir informé des évolutions de

pratiques professionnelles nécessitant une éventuelle modification du chemin clinique.

B. Traçabilité : Il est demandé au médecin une démarche explicite permettant :

1. de décrire son implication dans le programme de DPC en renseignant chaque année un bilan individuel d'activité. La participation au groupe de travail pluriprofessionnel au cours des différentes étapes doit être décrite.

2. d'assurer la traçabilité de ses actions en gardant auprès de lui tous les documents justificatifs susceptibles de lui être demandés. Par exemples : comptes-rendus de réunion, pourcentage de patients pris en charge dans le cadre du chemin clinique pour la pathologie ciblée, tableau de suivi des actions, fiche de suivi d'action d'amélioration, attestation de présence à une formation, résultats d'évaluation (mesurer les écarts et analyser leurs causes et conséquences), nouvelle procédure de prise en charge, impact sur les protocoles et processus et la satisfaction des professionnels suivi d'indicateurs etc.

Documents joints	NA
------------------	----

Périmètre d'applicabilité	
Champs d'activité concernés	Tous